



Mesdames et messieurs les membres de la CAPA,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la dernière commission paritaire de l'année, pour les accès à la hors-classe et de la classe exceptionnelle, ainsi que la titularisation des bénéficiaires de l'obligation de l'emploi.

Tout d'abord, nous rappelons une nouvelle fois notre ferme opposition à la réforme de la fonction publique. Le SE-Unsa tient à réaffirmer son attachement à un dialogue social constructif. Un double regard est nécessaire sur les opérations de gestion de carrière de nos collègues.

La suppression à venir de toutes ces CAP est un grave recul social qui nuira assurément à la transparence et à l'équité des décisions administratives. De plus, en lien avec les péripéties calendaires liées aux examens, le SE-Unsa regrette que les personnels n'aient pas été informés directement des mesures prises. Il est urgent que notre hiérarchie prenne l'habitude de communiquer directement et non par médias interposés autant sur les questions de carrière que sur les conditions de travail ! Face à l'absence persistante de dialogue du ministère au sujet de la réforme du lycée, la montée des crispations était prévisible. Car si les réformes de notre système éducatif sont nécessaires, elles ne peuvent se faire sans dialogue ni prise en compte des hommes et des femmes qui les mettent en œuvre. Cela fait plusieurs mois que notre organisation alerte le Ministre et ses équipes à ce sujet et contrairement à ses propos, sa porte n'a jamais été ouverte à un dialogue constructif. Il est encore temps d'agir et de trouver une issue favorable.

Au niveau de la promotion à la hors-classe, au regard des difficultés techniques, nous avons accueilli favorablement le report de l'étude des promotions initialement prévue le 7 juin. Nous regrettons cependant l'affichage d'un résultat de promotion caduc sur i-Prof.

Nous réitérons notre triple demande à savoir :

- promouvoir les retraitables, même hors barème. Aussi, même si l'administration propose de promouvoir l'ensemble des collègues nés jusqu'en 1957, nous regrettons que la même opération ne se fasse pas pour ceux nés jusqu'en 1959. Cela aurait évité des reports de départ à la retraite.
- s'appuyer sur des critères transparents quand il faut déclasser un collègue pour promouvoir un retraitable.

- prendre en compte l'ancienneté générale de service et non l'ancienneté de grade comme premier critère discriminant. A l'heure où la mobilité professionnelle est valorisée, il nous paraît indispensable de la traduire en actes concrets dans l'évolution et la promotion de carrière.

Nous rappelons également que nous avons demandé des garanties sur la révision des appréciations posées en 2018 sans rendez-vous de carrière et parfois de façon arbitraire, par des évaluateurs sommés de traiter rapidement une masse de collègues et, très souvent, sans aucun travail paritaire préalable. Ces nouvelles notes de service ne donnent aucune précision sur cette « génération sacrifiée », cette situation est inacceptable.

Enfin, pour le SE-Unsa, la mise en œuvre *de la classe exceptionnelle* représente un réel enjeu pour qu'un maximum de personnels puisse accéder à ce grade et, par conséquent, partir à la retraite avec une pension améliorée. Au-delà de l'enjeu salarial, c'est également la reconnaissance du parcours professionnel des personnels qui est en jeu. Après trois campagnes de promotions à la classe exceptionnelle, nous accueillons favorablement l'élargissement des fonctions particulières qui devrait permettre une augmentation des personnels éligibles mais certains points restent néanmoins à améliorer.

Le SE-Unsa regrette que le ministère n'ait pas fait bouger les quotas entre les deux viviers (80 % - 20%) et n'ait pas intégré de nouvelles fonctions ou missions : remplaçants, affectation sur un poste relevant de l'ASH, coordonnateur MLDS, professeur principal, conseiller en formation continue, coordonnateurs de districts UNSS et responsables USEP, affectation en milieu pénitentiaire, enseignants référents aux usages numériques. Ceci afin d'étendre l'accès à la classe exceptionnelle à un maximum de collègues.

Nous déplorons également le retrait de l'enseignement en STS comme mission particulière permettant de candidater au vivier 1, pour des problèmes de traçabilité administrative.

Cette année c'est 176 promotions "perdues" au vivier 1 pour notre académie chez les certifiés soit plus de 55% des contingents arrêtés par le ministère.

C'est pourquoi le SE-Unsa a lancé une pétition exigeant :

- l'augmentation significative du nombre de promotions ;
- la réduction de la durée exigée de 8 à 6 années pour le vivier un (relevant des missions et fonctions particulières) ;
- l'élargissement des fonctions ouvrant droit à l'éligibilité au titre du vivier 1 ;
- la modification de l'équilibre entre les deux viviers à 60 % pour le vivier 1 et 40 % pour le vivier deux ;
- la réintégration des collègues de STS.

Pour le SE-Unsa :

Julien Joly

Sophie Desciaux

Nelly Renaud

Catherine Novel